



REGLEMENT INTERIEUR DES SCOLAIRES 2023

Écoles primaires Collèges



Article 1 :

L'école du Pain Perdu de Beaumont en Véron, le club d'échecs d'Avoine et le CDJE37 organisent les Championnats Scolaires Départementaux des écoles primaires et des collèges, le samedi 21 janvier 2023 à **BEAUMONT-EN-VERON**.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE à Goyuk et applicables au 1^{er} janvier 2018 en appliquant l'article A4 de l'annexe Échecs Rapide
Les appariements se font au Système Suisse intégral et seront assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs inscrits, à jour de leur licence au minimum B, et qui auront pointé avant 10h30 le samedi 21 janvier 2023 donc présents dans la salle au moment des appariements.

Le départage individuel des ex-æquo se fait de la manière suivante: Buchholz tronqué, Buchholz et enfin cumulatif.

Le départage par équipe se déroulera de la manière suivante : Les équipes complètes seront classées avant les autres équipes. Le départage se fera en Buchholz tronqué, en Buchholz et enfin cumulatif. Si une égalité survient toujours, l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune sera sélectionnée.

Article 3 :

La cadence est de 2x12 minutes + 3s/coup.

Tout retard de plus de 15 minutes après le début annoncé de la première ronde est sanctionné par un forfait pour cette ronde. Le joueur sera apparié pour la ronde suivante, sauf décision de l'arbitre.

Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Article 4 :

Droits d'inscriptions : Pas de droits d'inscription.

N° homologation du Championnat Départemental d'Indre-et-Loire des écoles : **58257**

N° homologation du Championnat Départemental d'Indre-et-Loire des collèges : **58256**

Date limite d'inscription est le mercredi 18 janvier 2023.

Article 5 :

Les parties se jouent à la Salle polyvalente - rue du Parc 37420 BEAUMONT en VERON

Vérification des licences : Samedi 21 janvier 2023 à partir de 9h45 (licence B minimum obligatoire)

Horaires de Jeu :

Samedi 21 janvier 2023

Pointage : de 10h00 à 10h30

Ronde 1: 10h45

Ronde 2: 11h30

Ronde 3: 12h15

Pause déjeuner à 12h45

Ronde 4: 13h45

Ronde 5: 14h30

Ronde 6: 15h15

Proclamation du palmarès à 16h30

Arbitrage: Les arbitres principaux sont :

- Ecoles : Julie COLIN AF 02
- Collèges : Jean-Louis SALVAING, AF 01

Article 7 :

Coups illégaux : la partie sera perdue au bout de 3 coups illégaux validés et vérifiés par l'arbitre.

Article 8 :

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler des parties en cours. Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints.

Article 9:

Qualification pour le championnat académique scolaire:

Un classement par établissement sera établi sur les 8 meilleurs résultats (dont au moins deux enfants de chaque sexe) et les meilleurs établissements seront qualifiés pour la finale académique.

Article 10 :

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre Principal Écoles
Julie COLIN

Arbitre Principal Collèges
Jean-Louis SALVAING

Organisateurs CDJE37 et à Beaumont-en-Véron
Michel Krauss et Véronique MICHAUD